



## Déclaration préalable CSA MJS 15 avril 2026

« Destin : puissance qui gouvernerait les affaires,  
surtout invoquée par les humains à la dérive pour excuser leurs échecs. »

Ambrose Bierce, Dictionnaire du diable

Puisqu'il est question du diable, l'actualité toujours plus guerrière et meurtrière nous laisse à penser qu'il ne prend même plus la peine de se cacher dans les détails. Mais quand on lutte pour l'émancipation, on ne croit ni au diable ni au destin. Il y a en ce moment autour et dans notre ministère des affaires sérieuses et graves qui méritent qu'on s'y arrête pour comprendre ce qu'elles racontent des dérives avant qu'elles ne deviennent des échecs. Car il ne s'agit pas ici de destin, mais d'abord de choix.

### **Dans les affaires de notre ministère il est des dérives contre lesquels nous devons lutter**

- *Dérive de la politique publique d'Etat JS* : lors du dernier CSA MJS nous vous avons fait part de nos inquiétudes quant aux futures lois de décentralisation et au risque de pouvoir accru des préfets. Notre alerte s'appuyait en particulier sur les propos de la ministre de la décentralisation tenus devant le sénat le 25 mars dernier, évoquant un projet de loi « extrêmement important » étudié en juin. Les termes utilisés, « simplification », « muscler » le rôle du préfet sont alarmants pour notre avenir : nous voulons des réponses et des positionnements de la part de la ministre, comme elle s'était engagée à le faire auprès de l'intersyndicale en novembre dernier.
- *Dérive dans les modalités de recrutements* : nous dénonçons des recrutements dans le cadre du mouvement qui privilégient des candidat.e.s externes sur les candidats JS. Les détachements se multiplient... Il faut consolider le concours comme la principale voie de recrutement. La part donnée à l'accompagnement des recrutements des contractuels dans le bilan des LDGS présenté hier en dit long. Il confirme cette dérive vers une institutionnalisation de la contractualisation, au détriment du concours qui seul peut garantir la continuité du service public, fondamental en période d'instabilité et de danger politique.
- *Dérive dans la reconnaissance de nos missions* : nous demandons depuis l'an dernier la prise en compte dans le Vademecum RH de l'instruction de 93 et la réalisation du contrat d'objectif, qui est un des socles du travail des PTP avec l'article 10 et la spécialité de concours pour les CEPJ. Lors du GT de ce lundi pour la réalisation de la version 2 de ce Vademecum, la proposition de la DGRH de corréliser le travail sur ce sujet avec celui des conditions d'attribution du CIA est pour nous inacceptable. Elle dévoie totalement le sens de cet outil, qui doit avant tout être l'occasion d'un échange constructif sur le sens de l'action à mener en lien avec le domaine d'expertise, la stratégie du service et les besoins de l'agent. Le contrat d'objectif ne peut être ainsi instrumentalisé à des fins de récompenses arbitraires contre lesquelles nous nous opposons.

Comme l'UNSA, nous réitérons ici la demande d'une réunion spécifique avec la DJEPVA sur la question des spécialités au concours. En ce qui concerne cette reconnaissance professionnelle des agents publics jeunesse et sports, nous partageons également la dénonciation faite par l'UNSA des

conditions scandaleuses de promotion et soutenons leur demande d'intervention à ce sujet, tout comme la demande plus générale d'une rencontre sur la situation des agents JS.

- *Dérive de ceux sensés nous protéger* : la semaine dernière s'est tenu un GT sur la qualité de vie et les conditions de travail, rempli de bonnes intentions et d'un empilement de fiches pratiques. Mais tout cela reste de la façade tant les souffrances dans les services continuent à être grandes. En Bretagne, une collègue en situation de souffrance professionnelle a été malmenée lors de sa visite auprès du médecin expert pour le renouvellement de son TPT. Comment un médecin désigné expert par un rectorat peut-il se permettre de dire à un agent qu'elle ment, qu'elle profite du système, et qu'il ne veut plus la revoir dans son cabinet en pointant vers elle un doigt menaçant ? Ce sont les mots exacts qui ont été utilisés, et c'est un manque de déontologie criant et intolérable. Il semblerait que certains anticipent les projets de réforme de l'accès au dispositif de TPT voulu par le gouvernement, visant à affaiblir et restreindre sa portée. Ce n'est pas leur rôle. Et tout cela vient quelque peu mettre en échec les grands discours sur la protection des agents.

Toujours en matière de situation des agents, nous vous avons interpellé lors du dernier CSA sur celle des collègues issus de la cohésion sociale ayant fait le choix de continuer à travailler sur leurs missions jeunesse et sports, sans intégrer l'éducation nationale. Pour nombre d'entre elles et eux il n'y a pas trace de leur carrière ante-EN dans les services RH des rectorats, et nous vous avons fait part de nos interrogations sur la sécurisation de leur parcours et de leur niveau de vie. Nous avons bien noté la proposition que vous nous avez faite lors du GT sur le Vademecum RH de ce lundi, de faire remonter à la DGRH les difficultés constatées localement. Cependant, est-ce bien raisonnable que des représentants de la même DGRH, sensés traiter sans arbitraire les agents, disent – je les cite - qu'au cas par cas ces agents seront gardés « si elles ne posent pas de problème ». Les mots choisis signent parfois des dérives qui nous conduisent au pire si nous n'y prenons pas gare.

Encore une fois, l'absence d'instance de dialogue social local, aucune possibilité de trouver le lieu et l'espace pour mettre en lumière ces situations. Dans ce contexte, nous exprimons de nouveau notre insatisfaction vis-à-vis de la cartographie électorale qui nous a été proposée et qui devrait orienter notre vote.

- *Dérives dramatiques dans les secteurs que nous accompagnons* : impossible de taire dans ce CSA MJS les révélations particulièrement dramatiques de violences extrêmes commises sur des enfants dans le périscolaire parisien, qui ont ouvert la voie à la dénonciation d'autres situations de violences partout en France. Les collectifs de parents, les journalistes qui ont travaillé dessus dénoncent avant tout les failles d'un système qui permet aux violences éducatives ou physiques de prospérer. C'est donc bien une affaire de politique publique qui est en cause ici. Elle parle de l'absence ou du manque d'accompagnement de la prise en charge du périscolaire dans les communes, et donc des moyens humains et financiers dont ont besoin nos services pour assurer ce maillage territorial; elle parle du manque voire de l'absence de professionnalisation des animateurs et donc de gestion des diplômés ; elle parle d'une filière de l'animation aux mains des employeurs et qui pâtit de mauvaises conditions de travail et d'un manque cruel de reconnaissance salariale et statutaire (la fonction publique territoriale ne comporte pas de cadre A de l'animation) ; elle rappelle aussi le rôle des enquêtes administratives qui doivent être faites par des personnels dont c'est la mission statutaire – les IJS – et par eux seuls. Les PEDT sont un cadre pertinent et dynamisant s'ils ne sont pas utilisés pour diminuer les taux d'encadrement. Malgré une convention

citoyenne sur les temps de l'enfant, le périscolaire reste un angle mort des politiques publiques d'éducation et de jeunesse. Pourtant, le nombre d'enfants qui le fréquentent augmente. Le périscolaire doit être une affaire de service public, un sujet travaillé en tant que tel et pas en appendice de l'éducation nationale. Pour élaborer cette politique publique, il faut s'appuyer sur le travail réalisé au quotidien par les conseillers et inspecteurs jeunesse et sport, chacun dans son rôle et ses missions, parce qu'ils sont les premiers à connaître et accompagner ce terrain-là – quand ils en ont encore les moyens. Et il faut regarder et valoriser aussi tous ces endroits où le « périsco » se passe bien, avec des animateurs et animatrices engagés auprès d'enfants épanouis et heureux de découvrir d'autres manières d'être et d'apprendre ensemble.

- *Tout cela doit être analysé au prisme de la catastrophique dérive des financements publics : la précarité, l'isolement, l'absence de formation des animateurs et des structures qui les emploient sont la conséquence de la fonte des crédits publics. Les associations, lourdement grevées par les abandons des collectivités locales, voient s'amenuiser les aides de l'Etat, et un plan de licenciement massif et silencieux est à l'œuvre. Entre la fin 2024 et la fin 2025, le secteur associatif a perdu au moins 12 305 emplois. Certaines associations ne fonctionnent plus que sur le bénévolat, alors même qu'elles remplissent des missions de service public. Les crédits du sport chutent, avec des arbitrages pris sans percevoir aucune orientation. Supprimer des moyens financiers, c'est discréditer des politiques publiques, c'est dire qu'elles sont sans importance. C'est abandonner des territoires en ne travaillant plus le maillage territorial et les mises en réseau des acteurs.*

Cette longue liste de dérives et d'échecs il est possible d'y mettre un terme. Par exemple sur le sujet d'une politique publique d'éducation populaire – comme le sport a son code - et des financements associatifs, le SNPJS a rédigé une proposition de Loi cadre de l'éducation populaire permettant la construction partagée d'une politique publique dans ce domaine, et la sécurisation des financements en s'inspirant d'un décret de nos amis wallons. Nous sommes disponibles pour en débattre. Car « là où il y a une volonté, il y a un chemin. »